
Mansartis Green Bonds – Rapport de gestion au 31 décembre 2025

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

1. OBJECTIF DE GESTION

Le FCP Mansartis Green Bonds a pour objectif durable de créer un impact environnemental positif en investissant dans des obligations finançant des projets liés à l'environnement. Il investit au minimum à 80% de son actif net dans des « Green Bonds » (*obligations vertes ou obligations environnementales*) et/ou « Sustainability Bonds » (*obligations durables*).

Le FCP recherche une performance de long terme sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.

2. INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'a pas d'indice de référence. Aucun indice ne reflète la gestion du fonds. Toutefois, à titre indicatif, le FCP pourra être comparé, a posteriori, à l'indice suivant : Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate Green Bond 5% Capped Index (code Bloomberg : I35197EU Index), coupons réinvestis. La performance du FCP peut donc s'éloigner de la performance de l'indice.

3. AVIS RELATIF A SFDR ET A LA TAXONOMIE

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales de ce FCP, requises par les règlements (UE) 2019/2088 « SFDR » et (UE) 2020/852 « TAXONOMIE », sont disponibles en annexe du prospectus et de l'annexe ci-jointe.

La société de gestion prend en compte le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers l'application de sa politique d'investissement responsable, les principes relatifs à l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales, sa politique d'exclusions ainsi que la gouvernance dédiée qu'elle a mis en place en matière ESG.

4. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie mise en œuvre est discrétionnaire et reflète les convictions du gérant. Il met en œuvre une stratégie de sélection de titres dans l'univers d'investissement défini ci-dessous. L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse extra-financière puis financière.

1. Constitution de l'univers d'investissement

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP est investi en obligations internationales libellées en euro.

L'univers d'investissement est constitué d'émetteurs publics et privés membres de l'OCDE, et de la Chine, dont les émissions sont libellées en euros.

La détermination de l'Univers investissable repose sur une approche d'exclusion. Le gérant exclut de son univers investissable des émetteurs en raison de leur domaine d'activité (ex : huile de palme, armement controversé, addictions...) et de leur niveau de controverse.

Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile. Ces controverses sont évaluées sur une échelle croissante de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé. Les émetteurs ayant un niveau de controverse 5 sont exclus de l'Univers d'investissement.

2. Sélection de titres

Au sein de cet univers d'investissement, le gérant va sélectionner à hauteur de 80% minimum de l'actif net du FCP :

- des « Green Bonds », c'est à dire des obligations vertes qui respectent les « Green bonds principes »,
- ou / et des « Sustainability Bonds » qui elles, respectant à la fois les « Social Bonds principes » et les « Green bonds principes », regroupés au sein des « Sustainability bonds guidelines ». Dans le cadre de la gestion de l'OPC, cette catégorie de bonds est éligible uniquement au titre de leur respect des « Green bonds principes ».

Ces « principes et guidelines » (principes et recommandations) ont été rédigées par l'ICMA (*International Capital Market Association*). Elles ont pour vocation de fixer des lignes directrices favorisant l'intégrité du marché des obligations vertes et durables, et à aider les émetteurs à faire évoluer leur modèle économique vers une plus forte soutenabilité environnementale au travers de projets spécifiques.

- A hauteur de 20% maximum de l'actif net du FCP, des obligations émises par des émetteurs considérés par la Société de Gestion comme durables d'un point de vue environnemental (cf 2.b).

a. Critères d'éligibilité des titres « Green Bonds » et « Sustainability Bonds »

Les obligations vertes (« **Green Bonds** ») ont pour objectif de financer des projets visant un bénéfice environnemental. Elles sont définies par les « Green Bond Principles » comme étant : « Tout type

d'obligation dont les produits seront exclusivement utilisés au financement ou au refinancement, en partie ou totalement, de projets environnementaux (Green Bond Project) et qui se conforme aux quatre grands principes des « Green Bond Principles ».

Ces quatre principes sont les suivants :

i/ la description et la gestion de l'utilisation des fonds :

La destination des fonds doit être clairement identifiée et décrite dans la documentation réglementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice environnemental facilement identifiable.

ii/ le processus d'évaluation et de sélection des projets :

Un émetteur d'obligations vertes doit préciser (i) les processus, (ii) les critères de sélection et (iii) les objectifs environnementaux cibles ayant conduit à sélectionner les projets financés.

iii/ la gestion des fonds levés :

Les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financement. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier.

iv/ le reporting :

Les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effective des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés. Les objets du financement doivent être en rapport avec des catégories environnementales telles que les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, etc...

Les « Sustainability Bonds » sont des obligations dont les produits seront exclusivement utilisés au financement ou au refinancement, en partie ou totalement, de projets à la fois sociaux et environnementaux. Ces obligations se conforment donc elles aussi aux quatre grands principes des « Green Bond Principles ». De plus, les « Sustainability Bonds » respectent également les « Social Bond Principles ».

b. Critères d'éligibilité des titres non « Green Bonds » ni « Sustainability Bonds »

Le FCP pourra également investir dans des obligations qui ne sont ni « Green Bonds » ni « Sustainability Bonds » dès lors que les émetteurs sont considérés comme durable d'un point de vue environnemental selon notre méthodologie interne.

Pour cela l'activité économique sera analysée afin de déterminer si :

- Elle contribue à un objectif environnemental : elle doit avoir une note de risque E faible ou négligeable (<8).
- Elle ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental et social : exclusion des sociétés ayant des controverses fortes ou sévères (niveau 4 et 5) sur le plan environnemental et social, ainsi qu'une note de risque social élevée ou sévère (supérieure à 12)

- Elle applique des pratiques de bonne gouvernance : exclusion des sociétés ayant des controverses fortes ou sévères (niveau 4 et 5) sur le plan de la gouvernance ainsi qu'une note de risque G élevée ou sévère (supérieure à 12).

Le gérant sélectionne de façon discrétionnaire, les titres figurant parmi les émetteurs considérés comme durable d'un point de vue environnemental, et en s'appuyant sur l'analyse fondamentale de la qualité de crédit des émetteurs.

c. Politique d'évaluation de la bonne gouvernance

Les critères de bonne gouvernance sont pris en compte dans la gestion du fonds d'abord via la notation ESG effectuée par le fournisseur de données extra-financières® qui évalue l'exposition aux risques liés à la gouvernance et à la façon dont l'entreprise les prend en compte. Le fournisseur de données extra-financières a défini trois Enjeux ESG Matériels, qui sont directement liés à la gouvernance : "Gouvernance d'entreprise", "Pot-de-vin et corruption" et Éthique des affaires".

Par ailleurs, Mansartis calcule et publie l'indicateur de bonne gouvernance suivant : taux d'indépendance moyen des conseils d'administrations des sociétés en portefeuille. Mansartis est convaincu que les sociétés cotées gagnent à avoir des Conseils d'Administration intégrant un maximum d'administrateurs indépendants, c'est à dire, incluant des personnes n'exerçant pas de fonction exécutive ou même salariée au sein de ces mêmes sociétés.

Enfin, Mansartis effectue un suivi continu des controverses auxquelles sont confrontées les entreprises et notamment celles liées à la gouvernance. Les sociétés faisant l'objet de controverses significatives sont exclues de l'univers investissable.

d. Pas de préjudice significatif aux objectifs d'investissement durable

Le FCP s'abstiendra d'effectuer et exclura tout investissement qui pourrait nuire de manière significative à l'objectif d'investissement durable. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux critères d'éligibilités des titres "Green bonds", "Sustainability Bonds" (point 2.a) et des émetteurs évalués selon leurs pratiques ESG (point 2.b).

e. Critères financiers

Les obligations et titres de créances sont sélectionnés de façon discrétionnaire en s'appuyant sur l'analyse fondamentale de la qualité de crédit de l'émetteur (levier financier, sensibilité du secteur ou de l'exposition pays / devise, visibilité sur la trésorerie, acquisitions potentielles à venir, etc.).

Le portefeuille est construit avec l'objectif d'obtenir le meilleur couple rendement/risque par le pilotage de :

- la sensibilité,
- la diversification du portefeuille (diversification émetteur, sectorielle, pays etc.),
- la notation des émetteurs.

3. Construction du fonds

Au niveau de la construction du fonds, le gérant, suit une approche « best in universe » et devra obtenir une notation globale de risque ESG de son portefeuille inférieure à celle de son univers d'investissement. Le FCP devra à tout moment répondre à ces contraintes d'investissement ; pour ce faire, le respect des critères sera suivi quotidiennement par l'outil de risque Mansartis. Par ailleurs, pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une analyse du risque ESG (en pourcentage de l'actif net ou en nombre de lignes, hors liquidités).

Rappel des principes d'évaluation des risques ESG

Pour évaluer les notes de risque ESG, Mansartis s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. La méthodologie cherche à évaluer dans quelle mesure l'entreprise et notamment son management et sa gouvernance parviennent à atténuer les risques ESG par la mise en place et le suivi de politique RSE, d'engagement et d'outils appropriés. La notation finale est donc la note de risque résiduel auquel est exposée une entreprise. Les notes vont de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque nul, et 100 un niveau de risque maximum.

4. Stratégie taux

Le gérant met en œuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêts. Le gérant sélectionnera alors le positionnement sur la courbe des taux qui lui semble le plus judicieux au regard de ses anticipations macro économiques.

5. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE

Marchés - Bilan 2025

L'année 2025 aura été marquée par une très forte volatilité sur les marchés obligataires, dans un environnement dominé par les tensions géopolitiques, les incertitudes commerciales et les divergences macroéconomiques entre les États-Unis et la zone euro. Après une fin d'année 2024 déjà instable, les premiers mois de 2025 ont été caractérisés par d'importants mouvements sur les taux souverains, reflétant des anticipations monétaires changeantes et un régime d'incertitude élevé dans un contexte de guerre commerciale entre les États-Unis et le reste du monde.

Sur le plan macroéconomique, l'année a été structurée autour de trois grands axes : la montée du protectionnisme américain, la résilience relative de l'économie européenne malgré une croissance faible, et l'installation progressive d'un régime de ralentissement aux États-Unis. Les annonces répétées de hausses de droits de douane par l'administration Trump, visant la Chine, le Mexique, le Canada puis l'Europe, ont alimenté des craintes de choc stagflationniste : pression haussière sur les prix à court terme, mais risque de ralentissement de la croissance mondiale. Ces tensions ont provoqué plusieurs épisodes d'aversion au risque, alternant phases de « flight to quality » vers le Bund et défiance vis-à-vis des Treasuries américains.

Aux États-Unis, la croissance a progressivement ralenti au fil de l'année, avec un marché du travail montrant des signes de fragilisation et une consommation potentiellement affectée par la hausse des

prix importés. L'inflation, bien qu'en reflux par rapport aux pics précédents, est restée sous surveillance en raison de l'impact incertain des barrières douanières. Le dollar s'est affaibli d'environ 12 % sur l'année, reflet des inquiétudes budgétaires, de la dégradation de la note américaine par Moody's et des pressions politiques exercées sur la Réserve fédérale.

En zone euro, la croissance est demeurée modeste mais plus stable qu'anticipé. L'inflation a progressivement convergé vers l'objectif de 2 %, avec une décrue notable de l'inflation sous-jacente. L'Allemagne a surpris par l'annonce d'un plan d'investissement massif de 500 \$B sur dix ans dans la défense et les infrastructures, marquant un tournant budgétaire majeur et contribuant à une pentification marquée de la courbe des taux au printemps.

Concernant les banques centrales, 2025 aura illustré une divergence de rythmes. La BCE a entamé l'année par une poursuite de son cycle d'assouplissement, abaissant son taux directeur en janvier puis encore par trois fois de 25 bps jusqu'à 2 % en juin, dans un contexte de désinflation crédible et de croissance modérée. À partir de l'été, elle est entrée dans un régime de « wait and see », maintenant ses taux inchangés jusqu'à la fin de l'année, considérant que le point bas du cycle semblait atteint. La communication s'est progressivement orientée vers la stabilisation plutôt que vers de nouvelles baisses.

La Fed, en revanche, est restée plus prudente au premier semestre, maintenant ses taux face aux incertitudes inflationnistes. Elle a ensuite procédé à trois baisses de 25 bps (septembre, octobre, décembre), ramenant son taux directeur dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 %. Ces décisions ont été qualifiées de mesures de « risk management », destinées à prévenir un affaiblissement trop marqué du marché du travail. Toutefois, la Fed a signalé qu'une pause serait probable début 2026, faute de visibilité suffisante.

En France, l'année a été dominée par une instabilité politique persistante et des tensions budgétaires accrues. La dégradation de la note souveraine par Fitch (AA- à A+) et l'élargissement du spread OAT-Bund ont marqué les esprits. Le taux à 10 ans français a atteint 3,61 %, dépassant celui de l'Italie (dont la notation a été relevée de BBB à BBB+), ce qui est une première historique. À l'inverse, l'Espagne a bénéficié d'améliorations de notation (passant de A à A+ chez S&P) et d'une dynamique macroéconomique plus favorable et par conséquent du resserrement de son spread contre Bund cette année de 70 bps à 43bps.

Le Bund 10 ans a connu d'importantes fluctuations au cours de l'année. Après un point bas proche de 2,40 %, il a fortement réagi à l'annonce du plan budgétaire allemand, atteignant 2,90 % au printemps. La seconde partie de l'année a été marquée par des mouvements techniques liés aux volumes d'émissions souveraines très élevés et à l'ajustement des anticipations monétaires. En fin d'année, la remontée des taux longs reflète davantage des considérations d'offre obligataire et d'anticipation de reprise en 2026 qu'un regain d'inflation.

Sur le marché du crédit, l'année 2025 s'est finalement soldée par un resserrement des spreads important, malgré un épisode de forte tension en avril. En début d'année, les primes de risque étaient devenues assez comprimées, soutenues par la recherche de rendement et l'anticipation d'un cycle de baisses de taux progressif. Fin mars – début avril, les spreads se sont toutefois brutalement écartés à la suite de l'annonce de hausses massives et inattendues de droits de douane par l'administration américaine (passant de 300 à 430 bps sur l'indice iTraxx Xover). Ce choc protectionniste a ravivé les craintes de ralentissement économique et de pression sur les marges des entreprises, dans un contexte de marché très positionné et peu liquide. Néanmoins, l'absence de dégradation marquée des fondamentaux et la poursuite de l'assouplissement monétaire en zone euro ont permis un resserrement progressif des spreads au second semestre, ramenant les niveaux en dessous de leurs points bas de début d'année à 243 bps vs 312bps au 1^{er} janvier 2025.

Enfin, sur le plan ESG, 2025 a été une année contrastée. Les flux vers les fonds durables sont restés modérés dans un environnement où la thématique de la Défense a pris le pas sur celle de l'ESG.

Toutefois, plusieurs initiatives structurantes ont émergé, notamment la volonté de l'Union européenne de doubler son taux de circularité d'ici 2030, avec la préparation d'une législation visant à créer un marché unique des matières premières secondaires. Le marché primaire obligataire est resté dynamique, y compris sur le segment vert et durable, mais avec des primes souvent très comprimées et une qualité moyenne en légère dégradation.

Au total, 2025 aura été une année de transition sur les marchés de taux : transition d'un cycle d'assouplissement vers une phase de stabilisation en Europe, et d'un régime restrictif vers un début d'assouplissement prudent aux États-Unis. La forte volatilité, les tensions budgétaires et géopolitiques ainsi que les volumes d'émissions record ont constitué les principaux déterminants des performances obligataires.

Gestion

Le fonds Mansartis Green Bonds a maintenu une performance solide tout au long de l'année 2025, avec une progression de +2,43 % sur la part C. Cette performance, bien que légèrement inférieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate Green Bonds 5 % Capped (+3,33 % sur la même période), reflète le positionnement défensif du fonds dans un marché où les spreads les plus risqués se sont le plus resserrés et où les obligations High Beta, notamment les obligations subordonnées et hybrides (détenues dans l'indice mais pas dans le fonds), ont affiché les meilleures performances. Cette résilience s'explique en partie par une gestion prudente de la sensibilité aux taux, réduite progressivement de 3,7 à 3,5 sur l'année face à la forte remontée des taux obligataires, notamment sur la partie longue de la courbe et dans un contexte de pentification marquée. De plus, le fonds a continué à privilégier des émetteurs bien notés, avec une notation Investment Grade comprise entre BBB+ et A+, afin de limiter le risque de crédit dans un environnement où les spreads se rapprochent de leurs plus bas historiques. La notation moyenne du fonds a ainsi été maintenue à A-tout au long de l'année.

Parmi les meilleurs contributeurs de l'année, on retrouve principalement des obligations du secteur bancaire et des utilities, notamment l'obligation Banco Sabadell 4,25 % 2030, qui affiche la meilleure performance avec une contribution de +0,19 %. Viennent ensuite les titres CaixaBank 5,375 % 2030, Unibail 4,125 % 2030, EDP 3,875 % 2030 ou encore BBVA 3,5 % 2031, qui ont à eux seuls généré une contribution cumulée de +0,42 %. Si leur sensibilité aux taux n'a pas particulièrement contribué à leurs performances, c'est essentiellement le portage élevé du coupon, ainsi que le resserrement des spreads, qui ont favorisé leur bonne tenue cette année.

Du côté des contributeurs négatifs, E.ON 0,875 % 2031 a légèrement pesé sur la performance du portefeuille, avec une contribution de -0,07 %, ayant été achetée fin novembre juste avant le dernier mouvement de pentification de la courbe. Nidec 2026 a également contribué négativement à hauteur de -0,03 %. Cette contre-performance s'explique par l'élargissement de son spread lors de l'annonce de certaines irrégularités comptables, à la suite desquelles nous avons décidé de sortir le titre du portefeuille.

Par ailleurs, des allègements ont été opérés sur certaines obligations à la suite de rachats importants sur l'actif du fonds, celui-ci devant assurer la liquidité. Nous avons ainsi vendu, entre autres, Apple 2031, ASR Netherlands 2028, BBVA 2031, E.ON 2029, Gecina 2029 ou encore DNB Nord 2029.

L'ensemble des ventes a été effectué dans de bonnes conditions de marché et n'a pas impacté la VL du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

6. INSTRUMENTS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ET DETENUS PAR LE FONDS

Néant

7. PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

La société de gestion a sélectionné des intermédiaires qui ont été validés lors du comité du 21 janvier 2025 conformément à la procédure « sélection des brokers » (disponible sur demande).

8. FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société www.mansartis.com

9. INSTRUMENTS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION

Néant

10. RISQUE GLOBAL

Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

11. EXERCICE DE LA POLITIQUE DE VOTE

Néant

12. INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- Identité des contreparties à ces techniques ;
- Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

13. REMUNERATIONS

La politique de rémunération est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance. Elle est mise en place pour répondre à la position AMF 2013-24 et est conforme à la directive AIFM à laquelle est soumis Mansartis Gestion depuis janvier 2014.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques efficace ; elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPCVM afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération encadre la rémunération variable éventuelle de l'ensemble du personnel. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis Gestion. L'évaluation de la performance individuelle intègre des critères quantitatifs et qualitatifs et s'appuie sur une vision long-terme et structurée au mieux des intérêts des clients et pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel bien que ces dispositions visent principalement les collaborateurs qui ont une influence significative sur le profil de risque des OPC ou des mandats qu'ils gèrent.

Structure de la rémunération

Les composantes principales de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs et associés de Mansartis sont :

- Une rémunération fixe, salaires et avantages
- Une rémunération variable

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de conserver toute latitude pour le paiement ou non d'une rémunération variable.

La rémunération variable est principalement dépendante de la performance individuelle. Cette performance individuelle est évaluée via des critères quantitatifs (financiers) et des critères qualitatifs (non-financiers). Le processus d'évaluation est conduit par le responsable hiérarchique direct, sous la responsabilité du Président. Pour les managers d'activité, le processus d'évaluation est conduit par le Président. Pour le Président, toute évolution de la rémunération doit être discutée et approuvée en Conseil exécutif.

Par ailleurs, Mansartis Gestion a mis en place un accord d'intéressement d'entreprise auquel la société consacre 18% de son résultat net, la moitié de l'enveloppe est affectée au prorata du nombre de salariés et la moitié au prorata du salaire fixe perçu.

Règles applicables à la rémunération

Pour l'ensemble des salariés et associés de Mansartis Gestion, dès que la rémunération variable dépasse un seuil, fixé par l'Autorité des Marchés Financiers, au moins 50% de cette rémunération est reporté pendant une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. Sur une période de trois ans, le report de la rémunération variable d'une année donnée sera fractionné par tiers.

La part reportée de la rémunération est indexée sur la valeur des parts d'OPC gérés par Mansartis Gestion. L'indice sous-jacent à cette indexation reflète l'aspect collectif des performances de gestion des OPC gérés par Mansartis Gestion. Il est fixé par le Président.

La rémunération variable, pour sa part reportée, pourra être ajustée l'année de son paiement en fonction de la situation financière de Mansartis Gestion et des performances opérationnelles du salarié concerné. L'indexation à un panier d'OPC gérés par Mansartis Gestion peut résulter, en cas de performances négatives des OPC sous-jacents, en une revue à la baisse de la part reportée de la rémunération variable.

Pour le Président, la part variable de la rémunération suit les mêmes mécanismes de report. Toute modification de rémunération du Président (de montant pour la partie fixe ou de mode de calcul pour la partie variable) est discutée et approuvée en Conseil exécutif.

Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la société de gestion.

	Nombre de salariés	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Ensemble des collaborateurs	23	2 493 455	1 906 487	586 968
Dont personnel identifié	10	1 689 559	1 187 915	501 644

Les chiffres se rapportent à l'année civile 2025.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? au 31.12.2025 :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	75%	42%
Exigences sociales envers les fournisseurs	75%	53%
Capacité à générer de l'emploi	9%	5%
Politique environnementale certifiée	64%	39%
Intensité carbone	680	1871
Indépendance des directeurs au CA	56%	66%
Programme de réduction du GES	42%	36%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?:

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
	2023		2024	
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	91%	30%	90%	42%
Exigences sociales envers les fournisseurs	88%	44%	79%	51%
Système de protection et de santé de bon niveau	1%	6%	1%	5%
Politique environnementale certifiée	78%	38%	88%	40%
Intensité carbone	311	265	818	1 501
Indépendance des directeurs au CA	67%	68%	56%	65%
Programme de réduction du GES	90%	30%	72%	37%

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés doivent avoir les meilleures pratiques environnementales ou sociales, telles qu'évaluées par notre prestataire. C'est-à-dire, seules les sociétés considérées comme ayant un risque E ou S négligeables ou faibles (inférieur à 8).

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont réalisées à travers le déploiement d'un processus d'investissement responsable propre à Mansartis Gestion autour de 4 axes :

- L'exclusion d'activités identifiées comme incompatibles avec le respect des personnes et de l'environnement.
- L'intégration dans l'évaluation de la note de risque ESG par notre prestataire Sustainalytics® de la manière dont les entreprises gèrent entre autres les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. L'objectif des fonds Mansartis étant de surperformer l'univers investissable en termes de note de risque ESG.
- L'évaluation, le suivi et des objectifs de surperformance d'indicateurs de durabilité au niveau de nos portefeuilles.
- Une politique d'engagement et de vote qui vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui. Afin d'évaluer la conformité des sociétés au Pacte Mondial de l'ONU et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Mansartis se base sur le fournisseur de données Factset. Factset examine plus de 200,000 sources de données publiques de plus de 120 pays différents pour identifier des potentielles violations ; et classifie ces violations selon leur gravité, analysées sur la base de trois critères qualitatifs : l'ampleur de la violation, l'étendue de la violation et l'habileté à remédier à la violation sur une échéance de cinq ans. Un score global de 3 points ou plus classifera la violation comme "grave", identifiant ainsi la société comme responsable et en breach. Les sociétés considérées en violation selon l'analyse de Factset sont exclues de l'univers investissable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne.

Le principe consistant à ne « pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT	INDICATEURS		SOURCE
	PORTEFEUILLE	UNIVERS	
1. Émissions de GES			
Scope 1 (tCO ₂ eq)	764		Trucost
Scope 2 (tCO ₂ eq)	150		Trucost
Scope 3 (tCO ₂ eq)	3264		Trucost
Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO ₂ eq)	4178		Trucost
2. Empreinte carbone			
Scope 1 (tCO ₂ eq/EURm)	20	71	Trucost
Scope 2 (tCO ₂ eq/EURm)	4	23	Trucost
Scope 3 (tCO ₂ eq/EURm)	97	889	Trucost
Scope 1 + 2 + 3 (tCO ₂ eq/EURm)	378	980	Trucost
3. Intensité carbone			
Scope 1 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	163	112	Trucost
Scope 2 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	46	40	Trucost
Scope 3 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	1396	1717	Trucost
Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	1606	1871	Trucost
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.4%	4.1%	Urgewald
5. Part de consommation d'énergie non renouvelable (%)	55.9%	72.3%	Sustainalytics
Part de production d'énergie non renouvelable (%)	24.3%	18.0%	Sustainalytics
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique			
Agriculture, sylviculture et pêche (GWh/EURm)		2.6	Sustainalytics
Construction (GWh/EURm)		0.1	Sustainalytics
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (GWh/EURm)		3.8	Sustainalytics
Industries manufacturières (GWh/EURm)	0.6	0.6	Sustainalytics
Industries extractives (GWh/EURm)		1.7	Sustainalytics
Activités immobilières (GWh/EURm)	0.2	1.0	Sustainalytics
Transports et entreposage (GWh/EURm)		2.5	Sustainalytics
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (GWh/EURm)		0.7	Sustainalytics
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GWh/EURm)		0.1	Sustainalytics
7. Part des investissements dans des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)	0.0%	1.6%	Sustainalytics
8. Rejets dans l'eau (t/EURm)		0	Sustainalytics
9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/EURm)	0.28	3	Sustainalytics
INDICATEURS SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	INDICATEURS		SOURCE
	PORTEFEUILLE	UNIVERS	
10. Investissement dans des sociétés en violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)	0.0%	0.1%	Factset
11. Investissements dans des sociétés ayant une absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	21.3%	58.1%	Sustainalytics
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)	8.4%	16.3%	Sustainalytics
13. Mixité au sein des organes de gouvernance (% de femme)	44.1%	32.5%	Sustainalytics
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)	0.0%	0.0%	Sustainalytics
INDICATEURS ADDITIONNELS CHOISIS PAR MANSARTIS	INDICATEURS		SOURCE
	PORTEFEUILLE	UNIVERS	
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (%)	30.5%	63.5%	SBTi
Part de l'eau recyclée (%)	286.8%	200.4%	Sustainalytics



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence du 01.01.2025 au 31.12.2025

Investissements les plus importants	Secteur	En % des investissements effectués	Pays
CaixaBank 5.375% novembre 2030	Finance	10.1%	Espagne
EDP 3.875% mars 2030	Services publics	9.8%	Pays-Bas
Banco Sabadell 4.25% septembre 2030	Finance	9.7%	Espagne
BBVA 3.5% mars 2031	Finance	9.6%	Espagne
Generali 3,212% janvier 2029	Finance	8.5%	Italie
Terna 0.75% juillet 2032	Services publics	7.9%	France
BNP Paribas 4.25% avril 2031	Finance	7.6%	France
Mondelez Intl. 0.25% sept 2029	C.non-durable	7.4%	Pays-Bas
Iberdrola 1,375% mars 2032	Services publics	6.2%	Espagne
Air Liquide 0 3/8% mai 2031	Matériaux	6.0%	France
E.ON 0.875% Aout 2031	Services publics	5.2%	Allemagne
Soc. Générale 3,625% nov 2030	Finance	4.7%	France
RWE 0,625% juin 2031	Services publics	3.9%	Allemagne
Intesa SP 3.625% octobre 2030	Finance	3.4%	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31.12.2025, **100%** du produit financier était investi en investissement durable.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

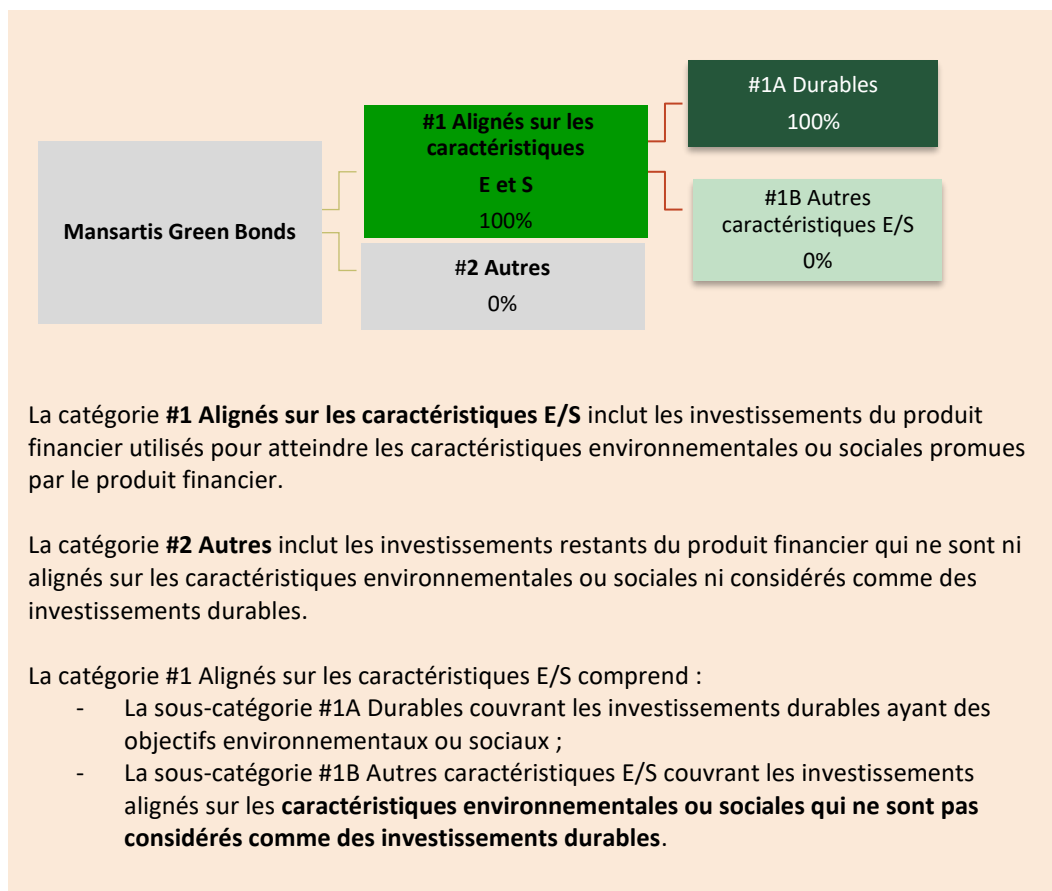
● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs	En % des investissements effectués
Finance	53.60%
Services publics	33.00%
Consommation non-durable	7.40%
Matériaux	6.00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?***

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

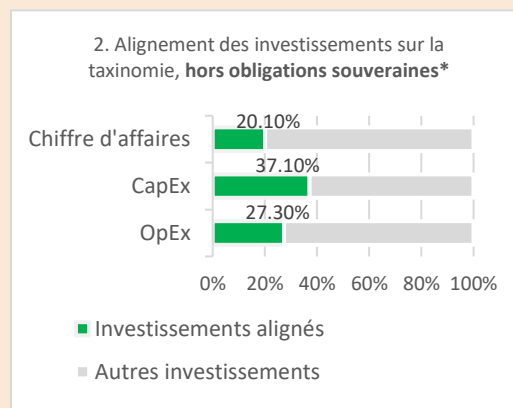
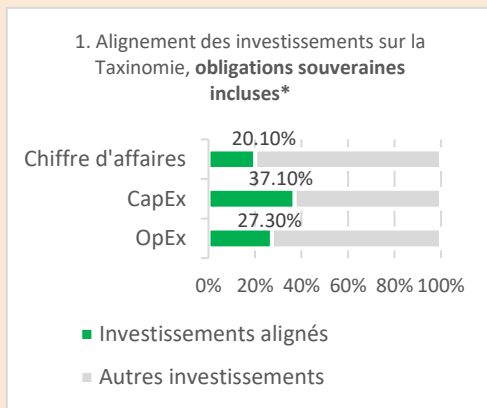
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le 1^{er} graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le 2^e graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2025, la part des investissements réalisés dans des activités transitoires est de 0% et celle des investissements réalisés dans des activités habilitantes est de 10.3%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	2023	2024
Chiffre d'affaires	10.6%	11.5%
CapEx	28.1%	32.5%
OpEx	22.3%	34.1%

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2025, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 47.5% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur la plan social?

La proportion d'investissements durables sur le plan social est de 31.2%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Non applicable. Le fonds est investi à hauteur de 100% en investissement durable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Aucune mesure particulière n'a été prise pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales, le fonds ayant respecté ses critères de façon permanente.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

MANSARTIS GREEN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

MANSARTIS GREEN BONDS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANSARTIS GESTION
8, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANSARTIS GREEN BONDS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

MANSARTIS GREEN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MANSARTIS GREEN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MANSARTIS GREEN BONDS

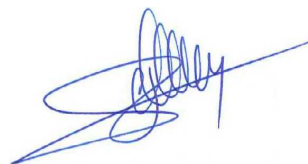
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.04.14 18:04:40 +02:00

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	11 484 741,26	15 353 974,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 484 741,26	15 353 974,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11 484 741,26	15 353 974,33
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	0,00
Comptes financiers	636 647,91	29 360,28
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	636 647,91	29 360,28
Total de l'actif I+II	12 121 389,17	15 383 334,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	11 823 730,03	14 947 694,78
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	286 989,34	425 609,81
Capitaux propres I	12 110 719,37	15 373 304,59
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	12 110 719,37	15 373 304,59
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10 669,80	10 030,02
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	10 669,80	10 030,02
Total Passifs : I+II+III+IV	12 121 389,17	15 383 334,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	339 242,62	265 889,50
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	3 305,79
Sous-total produits sur opérations financières	339 242,62	269 195,29
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-5 434,04	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	-5 434,04	0,00
Total revenus financiers nets (A)	333 808,58	269 195,29
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-104 779,31	-106 858,52
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-104 779,31	-106 858,52
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	229 029,27	162 336,77
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-52 709,92	-817,17
Sous-total revenus nets I = (C+D)	176 319,35	161 519,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-50 875,59	-253 763,89
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 666,34	-4 567,28
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-55 541,93	-258 331,17
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	14 484,72	1 440,14
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-41 057,21	-256 891,03

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	197 171,48	522 917,41
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	197 171,48	522 917,41
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-45 444,28	-1 936,17
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	151 727,20	520 981,24
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	286 989,34	425 609,81

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FOP Mansartis Green Bonds a pour objectif durable de créer un impact environnemental positif en investissant dans des obligations finançant des projets liés à l'environnement. Il investit au minimum à 80% de son actif net dans des « Green Bonds » (obligations vertes ou obligations environnementales) et/ou « Sustainability Bonds » (obligations durables).

Le FOP recherche une performance de long terme sur un horizon d'investissement supérieur à 3 ans,.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	17 111 481,95	15 146 166,92	15 253 959,66	15 373 304,59	12 110 719,37
Part MANSARTIS GREEN BONDS C en EUR					
Actif net	13 169 057,26	11 677 675,33	11 560 097,34	11 562 745,31	12 110 719,37
Nombre de titres	133 327	134 920	125 914	122 578	125 345
Valeur liquidative unitaire	98,77	86,55	91,80	94,32	96,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,22	-2,71	-2,31	-1,57	-0,32
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,20	0,03	0,15	0,89	1,40
Part MANSARTIS GREEN BONDS I en EUR					
Actif net	3 942 424,69	3 468 491,59	3 693 862,32	3 810 559,28	0,00
Nombre de titres	3 957,000	3 957,000	3 957,000	3 957,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	996,31	876,54	933,50	962,99	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,25	-27,42	-23,50	-16,07	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	1,91	3,99	5,19	12,95	0,00

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion et de fonctionnement TTC*	Actif net hors OPC gérés par la SGP	- Part C : 0,8% maximum - Part I : 0,4% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0%
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	0%
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0%
Commission de surperformance	Actif net	0%

*Les frais de gestion et de fonctionnement sont directement imputés au compte de résultat du FCP. Ils sont déjà pris en compte dans la valeur liquidative publiée.

Concernant les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF ,pour la recherche obligataire, ces frais sont payés à partir des ressources propres de la SGP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MANSARTIS GREEN BONDS C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	15 373 304,59	15 253 959,66
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	710 574,54	259 435,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 343 818,58	-567 013,20
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	229 029,27	162 336,77
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-55 541,93	-258 331,17
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	197 171,48	522 917,41
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	12 110 719,37	15 373 304,59

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MANSARTIS GREEN BONDS C		
Parts souscrites durant l'exercice	7 372	710 574,54
Parts rachetées durant l'exercice	-4 605	-436 518,10
Solde net des souscriptions/rachats	2 767	274 056,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	125 345	
Part MANSARTIS GREEN BONDS I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 957,000	-3 907 300,48
Solde net des souscriptions/rachats	-3 957,000	-3 907 300,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MANSARTIS GREEN BONDS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS GREEN BONDS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MANSARTIS GREEN BONDS C FR0013425691	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 110 719,37	125 345	96,61

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	11 484,74	11 484,74	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	636,65	0,00	0,00	0,00	636,65
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		11 484,74	0,00	0,00	636,65

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	613,29	3 125,62	5 105,22	2 640,61	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	636,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	636,65	0,00	613,29	3 125,62	5 105,22	2 640,61	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	11 484,74	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	11 484,74	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	8 993,30
	Autres dettes	1 676,50
Total des dettes		10 669,80
Total des créances et des dettes		-10 669,80

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part MANSARTIS GREEN BONDS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	91 650,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MANSARTIS GREEN BONDS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 128,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	176 319,35	161 519,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	176 319,35	161 519,60
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	176 319,35	161 519,60

Part MANSARTIS GREEN BONDS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	176 319,35	110 268,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	176 319,35	110 268,28
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	176 319,35	110 268,28
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	176 319,35	110 268,28
Total	176 319,35	110 268,28
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part MANSARTIS GREEN BONDS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	0,00	51 251,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00	51 251,32
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00	51 251,32
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	51 251,32
Total	0,00	51 251,32
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-41 057,21	-256 891,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-41 057,21	-256 891,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-41 057,21	-256 891,03

Part MANSARTIS GREEN BONDS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-41 057,21	-193 301,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-41 057,21	-193 301,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-41 057,21	-193 301,49
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-41 057,21	-193 301,49
Total	-41 057,21	-193 301,49
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part MANSARTIS GREEN BONDS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00	-63 589,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00	-63 589,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00	-63 589,54
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-63 589,54
Total	0,00	-63 589,54
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			11 484 741,26	94,83
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 484 741,26	94,83
Assurance			674 508,32	5,57
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	300 000	308 378,57	2,55
ASS GENERALI 3.212% 15-01-29	EUR	350 000	366 129,75	3,02
Automobiles			320 678,79	2,65
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	300 000	320 678,79	2,65
Banques commerciales			2 982 503,15	24,64
BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30	EUR	400 000	421 133,59	3,48
BBVA 3.5% 26-03-31 EMTN	EUR	300 000	314 573,63	2,60
BNP PAR 4.25% 13-04-31 EMTN	EUR	300 000	320 752,21	2,65
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	400 000	436 135,01	3,61
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	100 000	98 401,39	0,81
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	EUR	300 000	316 704,86	2,62
INTE 3.625% 16-10-30 EMTN	EUR	140 000	144 356,03	1,19
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	300 000	310 368,72	2,56
SG 3.625% 13-11-30	EUR	200 000	203 499,74	1,68
SWEDBANK AB 3.375% 29-05-30	EUR	400 000	416 577,97	3,44
Electricité			641 842,04	5,30
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	300 000	300 717,88	2,48
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.75% 24-07-32	EUR	400 000	341 124,16	2,82
FPI Bureautiques			287 968,52	2,38
GFCFP 1 01/30/29	EUR	300 000	287 968,52	2,38
Marchés de capitaux			884 603,76	7,30
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	EUR	300 000	274 520,90	2,27
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	300 000	324 078,72	2,67
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.875% 22-09-28	EUR	300 000	286 004,14	2,36
Ordinateurs et périphériques			306 699,27	2,53
APPLE 0.5% 15-11-31	EUR	350 000	306 699,27	2,53
Producteur et commerce d'énergie indépendants			769 052,44	6,35
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	300 000	261 294,33	2,16
RWE AG 0.5% 26-11-28 EMTN	EUR	350 000	329 597,78	2,72
RWE AG 0.625% 11-06-31	EUR	200 000	178 160,33	1,47
Produits alimentaires			318 793,38	2,63
MONDELEZ INTL HLDINGS NE 0.25% 09-09-29	EUR	350 000	318 793,38	2,63
Produits de soins personnels			312 858,18	2,58
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	300 000	312 858,18	2,58
Produits pour l'industrie du bâtiment			311 665,71	2,57
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	300 000	311 665,71	2,57
Services aux collectivités			2 123 215,50	17,53
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	400 000	425 467,73	3,51
EON SE 0.875% 20-08-31 EMTN	EUR	250 000	221 885,80	1,83
EON SE 3.75% 01-03-29 EMTN	EUR	300 000	318 880,29	2,63

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.25% 13-09-27	EUR	300 000	295 706,73	2,44
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.375% 11-03-32	EUR	300 000	274 464,41	2,27
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	300 000	305 165,14	2,52
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	300 000	281 645,40	2,33
Services clientèle divers			208 425,88	1,72
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	200 000	208 425,88	1,72
Services financiers diversifiés			936 545,25	7,73
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16-09-26	EUR	300 000	298 624,87	2,47
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07-09-26	EUR	219 000	216 261,83	1,79
MERCEDES BENZ INTL FINANCE BV 3.7% 30-05-31	EUR	400 000	421 658,55	3,47
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			218 633,07	1,81
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	200 000	218 633,07	1,81
Textiles, habillement et produits de luxe			186 748,00	1,54
ADIDAS AG 0.0% 05-10-28	EUR	200 000	186 748,00	1,54
Total			11 484 741,26	94,83

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 484 741,26
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	636 647,91
Autres passifs (-)	-10 669,80
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	12 110 719,37

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MANSARTIS GREEN BONDS C	EUR	125 345	96,61